Fre. 4°30113.

Case
FRC
24979

DISCOURS
DE M. DESMIER D'ARCHIAC,
MARQUIS DE SAINT-SIMON,

Lieutenant général des Armées du Roi, Commandant en second pour Sa Majesté au Comté de Bourgogne, à l'ouverture de l'Assemblée des Etats, le 26 novembre 1788.

MESSIEURS,

UNIQUEMENT occupé du bonheur de ses Peuples, le Roi vous a convoqués, afin que vous aviſiez aux changemens qu'il paroît convenable d'apporter à l'ancienne compoſition de vos Etats Jamais une matière plus importante n'a été propoſée à une Nation aſſemblée ; jamais aucun Souverain n'a donné à ſes Sujets une marque de confiance plus grande, j'ajouterai ni mieux méritée. En effet, que ne doit pas attendre SA MAJESTÉ

THE NEWBERRY
LIBRARY

d'un Clergé dont le zèle auſſi actif qu'éclairé, ne ſe borne point à faire des vœux pour l'Etat, & qui s'honore d'avoir pour chef & pour modèle, un Prélat que ſes vertus font également chérir & reſpecter ; d'une Nobleſſe ſage & valeureuſe, qui, à l'exemple de ſes ancêtres, ne ſe diſtingue pas moins dans les conſeils que dans les armées ; d'un Tiers-Etat, à qui ſes talens & ſon patriotiſme aſſignent un rang honorable dans une Province connue de tout temps par ſon amour pour ſes Souverains.

Le Roi n'aura point trop préſumé de vous, Meſſieurs, l'intérêt commun eſt votre but unique, une noble émulation vous fera tendre vers les moyens les plus capables de l'aſſurer, & vous garantira de toutes les diſſentions qui naiſſent de l'amour propre & de l'intérêt particulier. Votre amour pour le meilleur des Rois, unira vos volontés comme elle unit vos cœurs, & de cette heureuſe harmonie, vous verrez réſulter la félicité publique, qui s'étendra juſqu'à votre poſtérité la plus reculée.

DISCOURS
DE M. DE CAUMARTIN
DE SAINT-ANGE,
INTENDANT DE FRANCHE-COMTÉ,
A l'ouverture de l'Assemblée des Etats, le 26 novembre 1788.

MESSIEURS,

IL est enfin arrivé ce jour si long-temps attendu, si vivement désiré par vos pères, où les trois Ordres de la Franche-Comté peuvent s'occuper en commun du bonheur de la Province.

Un changement de domination, un siècle de désuétude, tout sembloit éloigner de plus en plus la restauration de cette Assemblée; mais le vœu public est enfin exaucé, la Franche-Comté voit renaître son ancienne constitution, & je regarde comme l'époque la plus brillante de ma vie, celle où je suis chargé d'annoncer à une grande Province,

le bienfait le plus ſignalé qu'elle pût attendre de la juſtice de ſon Souverain.

Depuis cent ans, le gouvernement avoit paru principalement occupé de concentrer l'adminiſtration du Royaume dans les mains d'un petit nombre de coopérateurs, pour lui donner plus d'unité & d'énergie.

Le Roi, en montant ſur le trône, a conçu des vues plus étendues; il a ſenti que régnant dans un ſiècle éclairé, ſur une Nation ſpirituelle & zélée, il pouvoit aſſocier ſes Sujets à ſes projets de bienfaiſance, & leur confier, en bon père, la geſtion de leurs propres intérêts, puiſqu'ils avoient acquis la maturité de la raiſon & des lumières.

Après quelques eſſais heureux, tentés dans différentes Provinces, S. M. s'eſt déterminée à former dans tout le Royaume des Aſſemblées provinciales.

Conſulté alors ſur cet objet important, j'ai penſé que cette inſtitution ſalutaire n'étoit pas applicable à une Province qui avoit joui, pendant une longue ſuite de ſiècles, d'une conſtitution différente, dont

la forme, quoique ſuſpendue, n'avoit jamais été abrogée.

Pluſieurs de vous, Meſſieurs, ſavent quelles furent à cette époque mes opinions, mes diſcours & mes démarches. L'événement a juſtifié mes préſages, & prouvé que j'avois bien auguré, en annonçant d'avance quels ſeroient vos vœux & vos principes.

Pendant que je parlois avec franchiſe dans le ſecret des Conſeils, le Parlement faiſoit entendre avec éclat ſa voix au pied du trône, & renouveloit, au nom de la Province, une demande qu'il avoit déjà formée dans des temps moins proſpères.

Après avoir peſé ſes grands intérêts avec la maturité qu'ils exigent, le Roi s'eſt déterminé a rétablir les États-provinciaux de Franche-Comté, en même temps que les Comices nationales; & ſi quelque choſe pouvoit, Meſſieurs, cimenter encore la réunion du Comté de Bourgogne à la France, ce ſeroit ſans doute cette époque, où la reſtauration de votre antique conſtitution, ſe lie à la chaîne des grands évé-

nemens qui vont ramener les formes les plus reſpectables de la Monarchie.

Quel que fût le vœu du Monarque pour le ſuccès de vos déſirs, il reſtoit encore bien des obſtacles à applanir. La longue interruption de vos Aſſemblées laiſſoit peu de traces des détails de leur organiſation, & les changemens ſurvenus pendant un ſiècle, dans la population, les richeſſes, les mœurs de cette Province, exigeoient des changemens dans vos uſages antiques.

Fidelle à ſes principes, & cherchant à recueillir de toutes parts les lumières qui peuvent èclairer ſa religion, le Roi a appelé près de lui des Eccléſiaſtiques, des Gentilshommes, des Citoyens de cette Province. Il a accueilli avec bienveillance, les Députés que la Nobleſſe avoit chargé de porter ſon vœu particulier.

Qu'il eſt glorieux, Meſſieurs, d'être honoré de la confiance de ſon Souverain, & de celle de ſes compatriotes! Qu'il eſt beau d'être appelé, d'être admis au pied du trône, pour y diſcuter paiſiblement les

intérêts de la Patrie ! Ah ſans doute ! vous n'euſſiez pas déſavoué ceux à qui l'opinion publique ou votre choix particulier, venoit de donner une marque ſi éclatante de votre eſtime. Mais jaloux de la juſtifier, ils ont craint de préſumer trop de leurs lumières, en propoſant des changemens néceſſaires avant de s'être éclairé de vos avis, & ſans vous avoir mis, Meſſieurs, à portée de diſcuter librement des queſtions auſſi importantes. Tel eſt l'objet qui vous raſſemble aujourd'hui.

Dans d'autres temps, Meſſieurs, lorſque je remettrai entre vos mains l'adminiſtration qui ſera confiée à votre vigilance, je tâcherai de vous développer les principes qui l'a dirigée pendant le long interſtice de votre gouvernement, & je me ferai un devoir de vous procurer tous les renſeignemens qui peuvent intéreſſer la proſpérité publique.

De plus grands objets vous occupent en ce moment, & doivent ſeuls fixer votre attention.

Vous avez à propoſer au Roi vos vues ſur les changemens que vous avez vous-même jugé néceſſaires dans la conſtitution des Etats, & ſur les moyens de leur donner l'organiſation la plus parfaite.

Vous êtes chargé de peſer les droits que chaque partie de la Province, chaque ordre de Citoyens, peuvent avoir à prendre part à l'adminiſtration de la choſe publique.

Qui de vous, Meſſieurs, ne ſera ſaiſi d'un ſaint reſpect, en ſongeant qu'il va s'occuper de fixer la conſtitution de ſa Patrie, & d'aſſurer le bonheur de la poſtérité ? eſt-il dans vos faſtes, une époque où vous ayez agité de plus grands intérêts ? Eh ! qui pourroit en ce moment, cédant aux impreſſions éphémères de la prévention, oublier qu'il n'eſt d'inſtitutions durables, que celles qui ſont fondées ſur la raiſon & ſur la juſtice.

Auſſi, Meſſieurs, nous ſommes chargés de vous témoigner que S. M. a mis toute ſa confiance dans votre patriotiſme, & dans votre zèle éclairé ; Elle ne craint pas, que les calculs de l'intérêt particulier,

puiſſent prévaloir près de vous, ſur les droits impreſcriptibles de l'équité naturelle. Et quand même, les deux premiers Ordres n'auroient pas déjà manifeſté leurs diſpoſitions, elle ſeroit dans la ferme perſuaſion, que leurs délibérations ſeront caractériſées par l'équité la plus exacte, & par l'impartialité la plus noble.

Vous ſavez, Meſſieurs: que le travail important auquel vous allez vous livrer, exige cet heureux accord que ne peuvent altérer le choc & la diverſité des opinions. Que ne feront pas pour l'entretenir les perſonnes que leur place, ou votre choix, ont mis à la tête des trois Ordres.

Le premier placé ſur l'un des plus grands ſiéges de l'égliſe*, perſonnellement recommandable, par un des plus beaux noms du Royaume, ne cherche à ſe diſtinguer que par la ſimplicité de ſes mœurs, & l'éminence des vertus évangéliques.

---

*Mgr. de Durfort, Archevêque de Beſançon, Préſident du Clergé.

Le ſecond* déſigné par la voix publique, pour remplir dans cette aſſemblée la même place que ſes ancêtres ont jadis occupée dans les Etats-Généraux, à la tête de la Nobleſſe du Royaume, & qui par la droiture & l'aménité de ſon caractère, eût mérité de fixer votre choix, quand même il n'eût pas dû y prétendre par l'ancienneté de ſon origine.

Enfin un Préſident** du Tiers-Etat, qui revêtu d'une charge importante de judicature, a contracté ſans doute par devoir autant que par ſentiment, cette impartialité ſi néceſſaire à ceux qui prononcent ſur la vie & la fortune des Citoyens.

Avec de pareils guides, il n'eſt pas à craindre, Meſſieurs, qu'il s'élève entre vous aucune diſcuſſion ſérieuſe; s'il s'en préſentoit cependant, pour la déciſion deſquelles notre intervention fût néceſſaire, nous ne ſommes autoriſés, M. le

---

* M. le Prince de Beauffremont, Préſident de la Nobleſſe.

** M. de Raze, Lieutenant général du Bailliage de Veſoul.

Marquis de St. Simon & moi, à y ſtatuer que proviſoirement, & nous déclarons d'avance que cette déciſion proviſoire ne préjudiciera en rien aux droits de qui que ce ſoit, leſquels demeureront en leur entier.

Mais il nous ſera bien plus doux de chercher à applanir toutes les difficultés par la voie de la conciliation. Nous n'épargnerons pour y parvenir, ni nos ſoins, ni nos conſeils, & jamais nous ne pourrons faire un uſage plus précieux de votre eſtime & de votre confiance.

Qui peut avoir plus de droits à ces ſentimens, que ce Vieillard vénérable * qui, après avoir ſervi l'Etat avec diſtinction dans ſes jeunes ans, a paſſé parmi vous le reſte de ſa longue carrière, eſt devenu en quelque ſorte Citoyen de cette Province, & pendant trente ans dépoſitaire de l'autorité du Roi, a fait chérir ſon pouvoir, & a ſu ſe concilier un attachement dont il a ſouvent reçu d'éclatans témoignages.

---

* M. le Marquis de St. Simon.

Pour moi, Meſſieurs, qui depuis cinq ans ſuis fixé dans cette Province, j'aimerois à ne devoir votre confiance qu'à mon zèle, à laiſſer parler pour moi tout l'enſemble de ma conduite, & à me repoſer avec tranquillité ſur la droiture de mes intentions. Mais l'opinion publique, lente à ſe former, peut s'égarer quelquefois dans le cours des diſcuſſions politiques, & votre amitié m'eſt ſi précieuſe, que je regretterois toute ma vie d'avoir négligé cette occaſion ſolennelle, & d'avoir héſité de vous rappeler les motifs qui peuvent l'affermir encore.

Miniſtres des Autels, vous aux yeux de qui les vertus paiſibles ſont plus précieuſes que les talents brillants; vous à qui le plus auguſte de tous les caractères, donne ſi ſouvent le droit de ſcruter le fond des cœurs; ſi vous avez lu dans le mien, j'oſe croire que vous y avez remarqué cet eſprit de modération, cet amour de la concorde, dont je m'efforcerai dans tous les temps de donner des preuves.

Pour vous, Meſſieurs, que la Nobleſſe

de vos ſentimens diſtingue autant que celle de votre origine, oſerai-je rappeler publiquement, les droits perſonnels qui m'attachent au corps de la Nobleſſe de France dont vous faites une partie éminente! Non ſans doute. Ces droits me ſont chers, puiſqu'ils m'uniſſent à vous. Il faut cependant les taire, puiſque je paroîtrois céder aux ſéductions de la vanité, même en ne ſuivant que l'impulſion de mon cœur.

Silence forcé, ne me ſoyez jamais funeſte!

Oui, Meſſieurs, j'oſe vous le demander: Si jamais quelqu'un cherchoit à vous rendre ſuſpect mes principes & mon attachement, qu'un de vous ſe lève, qu'il ſe rende mon défenſeur, qu'il diſe que les droits de la Nobleſſe doivent m'être chers, puiſqu'ils ſont les miens, puiſqu'ils ſont ceux de ma poſtérité, puiſqu'enfin au terme de mon adminiſtration, après avoir quitté les fonctions pénibles de la Magiſtrature, c'eſt dans l'ordre de la Nobleſſe que je peux aſpirer encore au droit d'employer

mon zèle & mon expérience, au bonheur de la Province dont je ſuis originaire.

Pour vous, Meſſieurs du Tiers-Etat, avec leſquels je n'ai que des relations paſſagères, ne croyez pas que je voie jamais vos vrais intérêts d'un œil indifférent ou prévenu. Vous ſavez ſi dans le cours de mon adminiſtration je me ſuis montré acceſſible à la faveur; ſi je n'ai pas, plus d'une fois, ſacrifié le plaiſir ſi doux d'obliger, pour n'écouter que la voix de la plus ſévère équité: vous me trouverez le même dans tous les temps. Vous me verrez toujours prêt à rendre juſtice à votre zèle, à vos talens: j'en ai, plus que perſonne, éprouvé les heureux ſecours. Eh ſans vous! qu'eus-je pu faire pour ſoutenir le fardeau dont j'étois chargé, pour veiller ſur toutes les parties de l'adminiſtration; pour encourager le commerce, pour faire fleurir l'agriculture, pour alléger le poids des impôts par l'équité de la répartition!

J'aime à vous rendre ce témoignage public, & à acquitter ainſi la dette de ma reconnoiſſance.

Ainſi, Meſſieurs, reſpect profond pour le Clergé, attachement inviolable pour la Nobleſſe, zèle ardent pour le bonheur du Peuple ; mon cœur ſuffit à tous ces ſentimens, & leur oppoſition n'altérera jamais l'équilibre de la plus exacte impartialité.

J'ai donc penſé qu'ayant l'honneur de parler à une Nation dont la franchiſe forme le caractère, & qui fait profeſſion de dire la vérité ſans déguiſement, cette expreſſion ſincère de mes principes étoit faite pour vous plaire, bien plus qu'un vain luxe de paroles, & les formules banales de complimens ſans valeur.

Livrez-vous maintenant, Meſſieurs, aux travaux importans que vous allez entreprendre. Le Roi n'attend que le réſultat de vos opinions, pour donner à la Franche-Comté cette conſtitution invariable, qui doit aſſurer à S. M. l'amour de ſon peuple, & à Vous, Meſſieurs, la reconnoiſſance de la poſtérité.

De l'Impr. de J. F. DACLIN, Impr. du Roi, du Parlem. &c.

J26